



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique à l'égard des rapatriés

Question écrite n° 30320

## Texte de la question

M. Thierry Mariani attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les mesures qu'elle entend prendre à l'égard des harkis et de leurs familles. L'Union régionale des anciens combattants français-musulmans de Vaucluse souhaiterait connaître de façon très précise la teneur de ces mesures et plus particulièrement celle relative à la rente viagère. Il lui demande de bien vouloir lui préciser d'une part, le montant de cette rente et de lui indiquer d'autre part, si elle entend la rendre réversible en totalité à la veuve du premier mariage aux fins de la substituer à l'allocation spécifique aux veuves.

## Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention du Gouvernement sur le souhait de l'Union régionale des anciens combattants français musulmans de Vaucluse d'avoir notamment des précisions sur la rente viagère. La loi de finances rectificative pour 1999 du 30 décembre 1999 a institué cette mesure en son article 47. Les textes réglementaires d'application sont en phase finale d'élaboration. En conséquence, cette mesure en faveur des anciens combattants supplétifs pourra très prochainement entrer en vigueur. Il convient de préciser que la rente sera allouée sous condition de ressources aux bénéficiaires des allocations forfaitaires désignés par le 1er alinéa de l'article 2 de la loi du 11 juin 1994, âgés de 60 ans et plus. Sa date d'effet a été rétroactivement fixée par le législateur au 1er janvier 1999. Aussi, les bénéficiaires percevront-ils un rappel lors du premier versement de la rente, au cours du 1er semestre 2000. Enfin, il convient de préciser que la rente viagère est personnelle et qu'elle est réservée à l'ancien supplétif qui a combattu aux côtés de la France ; elle n'est donc pas réversible et ne se substitue pas à l'allocation spécifique qui continuera à être versée aux conjoints survivants.

## Données clés

**Auteur :** [M. Thierry Mariani](#)

**Circonscription :** Vaucluse (4<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 30320

**Rubrique :** Rapatriés

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** emploi et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 mai 1999, page 3055

**Réponse publiée le :** 7 février 2000, page 881